

Fiche d'information **Attestation d'expérience pratique**

Conditions pour les 3 niveaux

Pratique de formateur/trice

- Avec des **groupes de 3 adultes au moins** (dans certains cas fondés, ce nombre peut être inférieur).
- Ce sont les **heures en contact avec les participants** qui comptent, et non les leçons.

Age des participants

- En principe dès 16 ans.

Spécificités propres à chaque niveau

	Certificat FSEA Niveau 1	Brevet fédéral de formateur/trice Niveau 2
Heures	150 heures *	300 heures
Durée	Réparties sur 2 ans au moins	Réparties sur 4 ans au moins
Contrôle	Institution de formation qui délivre le certificat	Commission Assurance Qualité (C-AQ) lors de la demande du brevet

* Pour le certificat FSEA, il est possible de comptabiliser aussi des activités proches de la formation continue, telles que la conduite de séances (la part qui revêt un caractère de formation continue), la conduite de projet (séances de groupe de projet) ou même dans une certaine mesure l'enseignement individuel. L'essentiel est que le candidat / la candidate puisse définir le processus et orienter le groupe par ses interventions.

	Responsable de formation avec diplôme fédéral Niveau 3 (selon règlement révisé du 12.4.2010)
Activités	Diriger une unité d'organisation ou un service de formation, avec les tâches principales comme la planification, l'organisation, le développement, le management de la qualité, le marketing, la prospection ainsi que la direction de personnel.
Heures	Total 2'000 h : au moins 1'500 h dans le domaine de la formation de base et formation continue et 500 heures d'expérience dans une fonction de responsable (voir règlement p. 3.31 b)
Durée	Au moins 4 ans
Contrôle	Commission Assurance Qualité (C-AQ) lors de l'admission à l'examen professionnel supérieur (EPS)

Attestations

Les heures de pratique pour les trois niveaux doivent être dans la mesure du possible attestées par la signature de l'employeur ou du mandant. Des certificats ou attestations de travail suffisamment détaillés conviennent également. S'il n'est pas possible d'obtenir de telles signatures, par exemple dans le cas des indépendants, le candidat / la candidate confirme par sa propre signature l'exactitude de la liste d'activités et la complète avec des documents pertinents, comme p. ex. évaluations de cours, des documents comptables, des baux à loyer, etc.